

**SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance à Huis clos**

du 08 Juin 2020 - 20 heures 00

Le 08 Juin deux mil vingt, à vingt heures, le Conseil Municipal de CIEZ, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes, en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Michel PRÊTRE, Maire.

Etaient présents : Mr François DENIZOT, Mr Johann TREUILLET, Mr Jean-Michel PRÊTRE, Mr Jean Claude DETABLE, Mr Michel MAROTTE, Mr Jean RATEAU, Mr Jean-Marie DUMEZ, Mr Frédéric PRÊTRE.

Etaient absents excusés : Me Nathalie BONNARD qui a donné procuration à Mr François DENIZOT ;

Secrétaire de séance : Mr Johann TREUILLET.

Après avoir vérifié le quorum et procédé au contrôle des délégations de vote M. le Maire ouvre la séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 09 MARS 2020 : le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

> VOTE DES 2 TAXES POUR 2020 - délibération n°2020/015

Le Conseil Municipal, considérant que le produit attendu permet d'équilibrer le budget primitif 2020 sans augmenter les taxes, vote les taux précédemment appliqués, à savoir :

- Taxe foncière (bâti).....6,13%
- Taxe foncière (non bâti).....34,42%

Pour : 09 Contre : 0 Abstention : 0

> BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE - BUDGET PRIMITIF 2020 - délibération n°2020/016

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE le budget primitif 2020 qui s'équilibre de la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses : 518 024,20 €

Recettes : 518 024,20 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses : 460 627,41€

Recettes : 460 627,41 €

Pour : 09 Contre : 0 Abstention : 0

> Lotissement « La Coulerette » - BUDGET PRIMITIF 2020 - délibération n°2020/017

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE le budget primitif 2020 qui s'équilibre de la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses : 314 713,36 €

Recettes : 314 713,36 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses : 296 585,16 €

Recettes : 314 713,36 €

Pour : 09 Contre : 0 Abstention : 0

**➤ APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR RESTAURATION SCOLAIRE 2020/2021-
délibération 2020/018**

Mr le Maire présente le règlement intérieur de la restauration scolaire 2020/2021 assurée par la cuisine centrale de Cosne-Sur-Loire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- APPROUVE le règlement intérieur de la restauration scolaire 2020/2021

Pour : 09 Contre : 0 Abstention : 0

➤ SIAEP : APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL 2019 - délibération 2020/019

Conformément au décret N°95.365 du 06 mai 1995 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable Mr Le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel 2019 reçu du SIAEP et l'invite à formuler ses observations éventuelles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité adopte ce rapport.

Pour : 09 Contre : 0 Abstention : 0

➤ DEVIS : Gestion du site internet de la commune, Enrobé 2020, Point à temps/Réparation routes, Panneaux, Marquage au sol

Le conseil municipal ne prend pas de décision et laisse le soin aux élus du 28 juin prochain de délibérer sur ces devis.

AFFAIRES DIVERSES

-Prolongation du contrat de la secrétaire C. LEGENDRE jusqu'au 31 décembre 2020

-Tour de garde des élections : identique à ce qui était prévu au second tour.

La séance est levée à 21h15


Le Maire, JM PRÉTRE